PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 10 OCTOBRE 2019

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE PRESENTS :

Présidente et Représentante des Résidents :
Madame ESTAGER.
Vice-Présidente et Représentante des Familles :
Madame VAREY.

Représentante des Familles :
Madame DULONG.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :
Madame MENAA.

Représentant du Conseil d'Administration :
Monsieur LEBLANC.
Membres Qualifiés :
Madame DIMIER, Représentante des Résidents.
Monsieur CHAIGNE, Représentant des Familles.
Madame OLIVIER, Admissions – Clientèle – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

MEMBRES EXCUSES :
Monsieur TURGIS, Représentant des Familles ; Madame ROBIN, Représentante des Familles ;

MEMBRES PRÉSENTS :
Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHE, Directeur Adjoint ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical (ff) ; Docteur SCHMITT, Médecin Coordonnateur ; Madame LE JEUNE, Responsable des Finances ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame ROY, Accueil-Clientèle ; Madame ROUSSEAU, Animatrice ; Madame LERICHE, Psychologue ; Madame DESMARES, Assistante de Direction.

MEMBRES EXCUSES :
Résidents, Familles et invités présents : Cf. Feuille d'émargement jointe en annexe.

Secrétaire de séance : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

Ordre du jour :

1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 20 juin 2019
2) Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale
3) Elections 2019 des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale
4) Référent Institutionnel
5) Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et Budget Prévisionnel 2020 :
   - Rapport de Monsieur Le Directeur : EPRD – BP 2020
   - EPRD 2020 et ses annexes :
     - Annexe 1 : Cadre complet
     - Annexe 4 : Activité prévisionnelle
     - Annexe 5 : EPRD par section tarifaire
     - Annexe 6 : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérées : 163.70 ETP
   - Tarif des Prestations 2020

- Prix de journée Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire 2020

6) Plan de Formation 2020
7) Décision Modificative EPRD 2019
8) Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
9) Convention de télémédecine
10) Campagne de vaccination contre la grippe hiver 2019/2020

Madame La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de la Vie Sociale, aux résidents et aux familles.

Madame La Présidente demande à Madame VAREY, Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale et Représentante des Familles, de bien vouloir présider la séance.

Madame VAREY remercie Madame La Présidente.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2019

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019, Madame La Vice-Présidente rappelle que les procès-verbaux des séances du Conseil de la Vie Sociale sont affichés sur le panneau situé dans le sas d'accueil, sont en libre-consultation à l'accueil de l'établissement et sont publiés sur le site internet www.debrou.fr.

Aussi, Madame La Vice-Présidente rappelle que la séance est publique et que les personnes présentes dans l'assemblée ne doivent pas intervenir pour le bon déroulement de la séance.

Monsieur CHAIGNE regrette ne pas voir apparaitre au sein du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 ses remarques quant au déploiement de l'informatique auprès des résidents et de leurs familles (mise à disposition de tablettes informatiques pour les résidents, accès internet adapté aux résidents etc. …).

Monsieur Le Directeur rappelle que l'informatique au sein de la Résidence DEBROU constitue un accompagnement central pour les résidents, les familles et le personnel.

Monsieur Le Directeur rappelle qu'il est envisagé l'achat d'un support informatique qui sera positionné à l'accueil de l'établissement.

Madame La Vice-Présidente demande de bien vouloir procéder au vote du procès-verbal de la séance du 20 avril 2019, en prenant en compte les remarques de Monsieur CHAIGNE.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent le procès-verbal à l'unanimité.

2- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame La Vice-Présidente informe que la pré-réunion du Conseil de la Vie Sociale a eu lieu le 1er octobre 2019.

Les thèmes suivants ont été abordés :

SUIVI MÉDICAL :

Arrivée du résident et dossier médical :

« Certaines familles font le constat d'un manque de dialogue entre le médecin traitant « Debrou » et l'ancien médecin de famille extérieur à Debrou qui ne fait pas toujours suivre le dossier médical. Le médecin traitant « Debrou » n'entrant pas toujours en contact avec lui. »

« Question : Comment est pris en compte l'historique médical du résident ? Ceci est un point important pour les familles afin qu'aucune affection n'échappe à la connaissance du nouveau médecin ? Un mode opératoire clair de prise de contact ne devrait-il pas être mis en place ? »

« Après une hospitalisation, on est amené à changer le traitement (chute en unité protégée, immobilisation), mais qui décide de la reprise du traitement antérieur quand les troubles liés à la pathologie réapparaissent. »

Le Docteur SCHMITT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il revient au résident ou à son représentant de prendre contact directement avec son « ancien » médecin traitant afin que ce dernier transfère le dossier médical du résident auprès du médecin salarié de la Résidence DEBROU.

Le Docteur SCHMITT informe que les familles sont contactées par le médecin qu'en cas de changement notoire de l'état de santé du résident. Le Docteur SCHMITT rappelle que les médecins se tiennent à la disposition des résidents et de leurs familles afin de répondre à toute question d'ordre médical.

<u>Rendez-vous à l'extérieur :</u>
« Les nouvelles familles évoquent les difficultés rencontrées pour le suivi des résidents par les dentistes, oculistes, kinés, orthodontistes, pédicures, orthopédistes et la marche à suivre pour les prises de rendez-vous et les transports. »

« Question : Qui Fait Quoi Comment ? »
Le Docteur SCHMITT informe que les rendez-vous chez le dentiste peuvent être pris à l'hôpital ou en cabinet de ville, cependant, les frais de transport restent à la charge du résident ou de son représentant.
Le Docteur SCHMITT informe que deux pédicures interviennent au sein de l'établissement.
Le Docteur SCHMITT invite les familles en questionnement à se rapprocher du médecin coordonnateur, du médecin traitant, du cadre de santé paramédical ou de l'équipe infirmière afin d'obtenir des réponses à ces questions.

« Des familles constatent sur leurs proches telle ou telle inflammation, affection ou lésion présente depuis plusieurs jours sans que celle-ci n'ait fait l'objet d'un signalement au corps médical. Les familles regrettent que leur propre signalement ne soit pris en compte. »

« Question : Qui fait quoi dans ces situations, les informations ne semblent pas suivre entre les personnels et les équipes, les retours vers les familles semblent difficiles ? »

« Exemple :
Une conjonctivite signalée un jeudi n'a été traitée que le mardi suivant.
Une autre résidente présente une affection à un œil depuis plusieurs mois et malgré les gouttes qui sont mises et renouvelées (facture du pharmacien), la conjonctivite est toujours présente.
Question : Qui assure le suivi du traitement ?
Quand les médecins passent ils voir les résidents et à quelle fréquence notamment quand tout semble bien aller ?
Comment sont informées les familles de leur passage ? »
Le Docteur SCHMITT informe qu'il s'agit ici d'un cas particulier et invite la famille à se rapprocher directement du médecin traitant ou, à défaut, du médecin coordonnateur.

Le suivi des traitements est assuré par l'équipe infirmière ; le médecin traitant visite le résident en tant que de besoin sinon tous les deux à trois mois.

VIE QUOTIDIENNE :

Projet de Vie :

« Les familles s'interrogent sur la rédaction, le contenu et le suivi du Projet de Vie du résident.
Question :
Quand est-il mis à jour ?
Comment et par qui est-il suivi au quotidien ?
Que se passe-t-il lorsqu'il n'est pas suivi et que des recommandations inscrites ne sont pas prises en compte ? »

Monsieur Le Directeur informe que la priorité pour chaque soignant est la prise en soins personnalisée du résident. Le projet de vie du résident est mis à jour quotidiennement, via le projet de vie et de soins informatique. Le projet de soins de chaque résident est suivi quotidiennement par l'équipe infirmière, le « juste soin » doit être mis en avant.
Monsieur Le Directeur rappelle aux familles et proches de se rapprocher des cadres de santé paramédicaux en cas de dysfonctionnements.

Soirées dans les Espaces Protégés :

« Des familles ont constaté que les résidents restent seuls lorsque le personnel est occupé par ailleurs. C'est durant ces moments que des chutes se produisent car livrés à eux-mêmes.
Par ailleurs, se pose un problème d'occupation des résidents le soir à partir de 17h35, heure à laquelle ils sont installés à table et 18h15 heure à laquelle le potage est servi. La fin du repas est constatée à 18h45 et tables débarrassées. En 30 minutes plus de la moitié des résidents ne mangent pas car ils ne peuvent être tous aidés. 18h45 les résidents sont à nouveau seuls et l'ennui est pesant. Il est constaté que de manière générale le repas du soir est précipité et ce quelle que soit l'unité de vie. »

« Question : *Comment remédier à cet état de fait ? »*

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que :

- Deux agents (aide-soignant et agent des services hospitaliers qualifié) travaillent au sein des unités protégées de 13h30 à 21h15.
- Un agent est également présent au sein des unités protégées de 17h45 à 19h00.
- Madame SANTERRE, aide-soignante faisant fonction animatrice est présente au sein des unités protégées jusqu'à 18h00, du lundi au vendredi.

Monsieur Le Directeur rappelle que le dîner débute à 18h15 pour se terminer vers 19h00.
Monsieur Le Directeur informe que les cadres de santé procèderont à des rappels et des réajustements auprès des personnels soignants.

Activités dans les Espaces Protégés :

« Les familles constatent que les activités proposées dans les espaces protégés sont de qualité, que le PASA fonctionne bien et que les nouvelles tables « magiques » lumineuses sont « extraordinaires ».

Les familles présentes dans l'assemblée restituent de très bons retours quant aux tables magiques dites « Tovertafel ».

Monsieur Le Directeur remercie les familles pour ces retours positifs et informe que ce nouvel équipement sera généralisé au sein de toutes les unités de vie en début d'année 2020.

Hygiène :

« Question : Il y a-t-il un quota dans les changes des résidents ? Une réponse parfois peu amène pourrait le laisser penser. »
« Madame Dulong précise que ce n'est pas le cas et que parfois les soignants sont occupés auprès d'autres résidents et c'est pour cela que la réponse n'est pas toujours immédiate. »
Monsieur Le Directeur répond que doit être délivré « le bon soin, au bon moment, au bon endroit ».
Monsieur Le Directeur informe que du personnel soignant sera détaché pour élaborer un mode opératoire.

Linge :
« Question : *A quelle température le linge est-il lavé, comment est-il séché ?* Pouvez-vous rappeler quelques consignes aux nouvelles familles qui voient les vêtements raccourcir, comme les jours en hiver. »
« Mme Dulong précise aux nouvelles familles qu'il est toujours possible de rencontrer la responsable de la lingerie et qu'il faut éviter les tissus contenant de l'élasthanne et les tricots en laine. »
Madame PIRO-MAHE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le traitement du linge (lavage et séchage en machine) est réalisé de façon industrielle. Madame PIRO-MAHE rappelle que le contrat de séjour de la Résidence DEBROU stipule que *« Les vêtements et sous-vêtements en laine (laine des Pyrénées, pure-laine, landsward ou autre), lin, cuirs ou autres articles siglés « nettoyage à sec » ne doivent pas être fournis sauf si leur entretien est assuré par la famille ou le représentant légal du résident. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de détérioration du linge personnel des résidents. »*
Monsieur Le Directeur rappelle que la responsable de la blanchisserie se tient à la disposition des familles pour tout éventuel dysfonctionnement dans ce domaine.

Matelas :
« Il semble que les matelas pour les résidents qui chutent la nuit ne soient plus en place en unité protégée : oubli ou manque de matériel ? »
Madame GIRAULT informe que ces décisions sont prises en réunions de transmissions pluridisciplinaires et réévaluées en tant que de besoin. Monsieur Le Directeur ajoute qu'en aucun cas il s'agit d'un oubli ou d'un manque de matériel.

Gymnastique :
« Certains résidents souhaitent faire une activité sportive un peu plus soutenue que la simple marche dans les couloirs ou l'extérieur. Certains ne peuvent en faire du fait des soins le matin ou d'un lever plus tardif. »
« Question : A quel endroit la gymnastique douce est-elle faite actuellement ? Pourrait-elle bénéficier à un plus grand nombre ? Des vélos d'appartement pourraient-ils être installés ? »
Monsieur Le Directeur a pris acte de la demande et rappelle que le programme des animations doit être adapté au résident. Madame JARNOUX, Ergothérapeute, et Madame ROUSSEAU, Animatrice, sont responsables de la mise en place de telles activités.
Madame ROUSSEAU rappelle qu'un atelier gym-douce est d'ores et déjà proposé tous les lundis matins de 10h45 à 11h45, au sein de l'espace vie sociale et animation.
Madame ROUSSEAU a pris acte de la demande des membres du Conseil de la Vie Sociale.
Monsieur Le Directeur est favorable à l'achat de vélos d'appartement.

BÂTIMENT ET INSTALLATIONS :

« Eté 2019 : La chaleur a été extrêmement prégnante cet été à l'intérieur du bâtiment (chambres, couloirs, accueil…). Les résidentes présentent sont inquiètes pour les étés prochains et précisent : « il y a des jours où l'on étouffe et les personnes ayant des difficultés respiratoires souffrent beaucoup. »
« Question : Qu'est-il envisagé pour les prochains étés compte tenu du réchauffement climatique prévisible et ressenti depuis deux ans ? »
Monsieur Le Directeur signe en séance le devis pour la fourniture et la pose de stores vénitiens au sein de toutes les unités de vie. Monsieur Le Directeur assure que cet aménagement sera réalisé avant l'été 2020. Monsieur Le Directeur rappelle que la Résidence DEBROU est dotée de systèmes de climatisation dans chaque salle de restaurant, dans les PASA et dans l'espace vie sociale et animation. Dans les salles de restaurant, des stores sont également installés et peuvent être descendus en tant que de besoin. Monsieur Le Directeur rappelle que les équipes de soins sont mobilisées et formées pour prévenir les éventuels risques de déshydratation et d'hyperthermie des résidents. Des consignes précises sont données, avec notamment une organisation du travail spécifique et des « tournées boissons ». Monsieur Le Directeur informe que le dispositif interne est renforcé, chaque année, par le recrutement de deux agents canicule du 1er juillet 2019 jusqu'au 31 août 2019. Ils ont pour mission de s'assurer de la bonne hydratation des résidents régulièrement en réalisant des tournées de boissons, en s'assurant de la disponibilité et de la proximité des verres et pichets d'eau dans chaque logement à disposition des résidents et de vérifier que l'environnement du résident est adapté. Monsieur Le Directeur précise que pour les personnes alitées ne pouvant se déplacer, il est directement procédé au transfert du lit dans les pièces rafraichies.

<u>Les lieux de rassemblement :</u>
« Les familles sont de plus en plus nombreuses à visiter les résidents notamment le week-end. Afin de pouvoir se réunir en dehors de la salle de restaurant ou de leur chambre, elles souhaitent bénéficier d'un espace plus spacieux. Les petits salons réservés aux familles ne peuvent recevoir qu'une seule famille. »
« Question : La salle de Vie Sociale est fermée du vendredi soir au lundi matin. Serait-il possible de la laisser ouverte le week-end afin qu'elle bénéficie au plus grand nombre ? »
« Question : Pourquoi les jardins niveau 0 des Bleuets et Amaryllis sont-ils toujours fermés ? les résidents ne peuvent en profiter. »
Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale la mise à disposition des salons-familles au sein de toutes les unités de vie pour les résidents qui souhaitent accueillir leurs familles et/ou proches, notamment pour le déjeuner, sur réservation à l'accueil. Pour le reste de la journée, ces salons sont en accès libre.
Monsieur Le Directeur a pris acte de la demande des membres du Conseil de la Vie Sociale et est favorable à la mise à disposition des résidents et de leurs familles de l'espace vie sociale et animation le week-end. Une note d'information en précisant les modalités sera diffusée.
Pour ce qui concerne les jardins, Monsieur Le Directeur assure que ces derniers sont fréquentés. Monsieur Le Directeur transmet au membres du Conseil de la Vie Sociale un book répertoriant des photographies de résidents s'y promenant etc….

<u>REUNIONS ANNUELLES DE MONSIEUR LE DIRECTEUR :</u>
« Les familles apprécient les réunions annuelles tenues dans les unités de vie et souhaitent qu'elles soient poursuivies considérant qu'elles sont des moments d'échanges avec l'ensemble des responsables de l'Établissement. »

« Cependant, certains résidents des espaces protégés se trouvent dérangés et perturbés par la venue d'un grand nombre de personnes dans leur lieu de vie et doivent être mises à l'écart contre leur gré. »
« Peut-être faudrait-il réfléchir à réduire ces nuisances pour les réunions 2020. »
Monsieur Le Directeur répond aux membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il a plaisir à venir au sein des unités protégées rencontrer les résidents et leurs familles. Durant ces réunions d'information, Monsieur Le Directeur informe que le PASA est ouvert pour y accueillir les résidents.
Monsieur Le Directeur informe qu'il ne souhaite pas modifier son mode de fonctionnement pour l'organisation des réunions d'information des familles.

CONCLUSION :
« Les nombreuses familles présentes ont longuement échangé et débattu entre elles. Cette entraide et ce soutien mutuels est apaisant pour les unes et les autres. Elles apprécient l'aide et les bienfaits de la Formation « Aide aux familles et aux proches ». Elles font le constat que la résidence Debrou est un établissement de qualité, que le personnel est compétent et dévoué. »

« Les nouvelles familles apprécient les rencontres mises en place par le CVS : nouvelles familles, préparation du CVS, et formation des familles. Beaucoup nous remercie pour cette aide précieuse qui leur est apportée. »

Monsieur Le Directeur remercie le Conseil de la Vie Sociale pour son implication au sein de la Résidence DEBROU durant ces trois années de mandat.

3- ELECTIONS 2019 DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter les élections 2019 des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les candidats qui se sont portés candidats aux prochaines élections du Conseil de la Vie Sociale, qui auront lieu le mercredi 20 novembre 2019.

Collège des Résidents :

- **Madame GUILLOU Jocelyne –** Les Iris, Logement B194
- **Monsieur LORILLARD Jackie –** Les Dahlias, Logement B266
- **Madame MAILLET Rachel –** Les Iris, Logement B177
- **Madame ROY Paulette –** Les Iris, Logement B197

Collège des Familles :

- **Madame DULONG Marie-Claire,** Belle-fille de Madame RECLUS Gabrielle – Les Iris, Logement B181
- **Madame NEVEU Véronique,** Fille de Monsieur GUERIN Robert – Les Bleuets, Logement A014

Collège des Représentants Légaux :

- **Madame OLIVIER Noëlie,** Responsable des Admissions au sein de la Résidence DEBROU – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- **Madame TROCMÉ Patricia,** Fille de Madame FARCY Marie – Les Amaryllis, Logement B064

Madame La Vice-Présidente félicite d'ores et déjà les nouveaux candidats aux prochaines élections du Conseil de la Vie Sociale et remercie Monsieur Le Directeur pour avoir soutenu le Conseil de la Vie Sociale dans ses projets et réalisations.

Madame La Vice-Présidente remercie également l'ensemble du personnel.

Ici encore, Monsieur Le Directeur remercie le Conseil de la Vie Sociale pour son implication au sein de la Résidence DEBROU durant ces trois années de mandat.

4- REFERENT INSTITUTIONNEL

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU.

La liste actualisée des référents institutionnels de la Résidence DEBROU est transmise en séance aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels sera transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale lors de chaque réunion, à savoir : en avril, en juin, en octobre et en décembre.

Monsieur Le Directeur précise également que la liste des référents institutionnels est affichée au sein de chaque unité de vie.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la fiche de poste du référent institutionnel, rédigée par deux aides-soignantes. Monsieur Le Directeur rappelle que le référent institutionnel gère le quotidien mais pas l'extraordinaire. Le référent institutionnel améliore la prise en soin personnalisée des résidents accueillis au sein de la Résidence DEBROU. Leur action au quotidien est soutenue et accompagnée par un encadrement de proximité (IDE, Cadres de santé paramédicaux, médecins …).

5- ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES ET BUDGET PREVISIONNEL 2020

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2020 (EPRD 2020) et le budget prévisionnel 2020 de la Résidence DEBROU ont été transmis avec la convocation aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rapport de présentation du projet de budget EPRD 2020 et budget prévisionnel 2020 actant les priorités de la dernière année de la convention tripartite de 3ème génération 2016-2020.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les grandes priorités pour l'année 2020 :

- Développer l'art et la culture au sein de la Résidence DEBROU ;
- Renforcer la place des thérapies non-médicamenteuses au sein de la Résidence DEBROU ;
- Augmenter le temps de travail des psychologues et des médecins salariés ;

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du recrutement du Docteur COCHEZ Elodie, médecin salarié, à compter du vendredi 15 novembre 2019. Elle interviendra au sein de la Résidence DEBROU tous les vendredis de 13h30 à 17h00, en binôme avec le Docteur CHAPEL.

- Mieux accompagner les proches aidants en formant les familles et les proches des résidents à la Maladie d'Alzheimer, aux troubles apparentés et aux troubles du comportement ;
- Finaliser et signer une convention de télémédecine avec le CHRU de Tours ;
- Améliorer la qualité de vie au travail du personnel de la Résidence DEBROU ;
- Transformer deux postes d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés en deux postes d'Aides-Soignants ;
- Poursuivre la politique de promotion interne ;
- Pérenniser les 7 ex-contrats-aidés de l'établissement en finalisant le recrutement de 7 postes d'Agents des Services Généraux ;
- Poursuivre la formation du personnel à l'accompagnement des personnes accueillies ;
- Accompagner le travail réalisé au sein des unités protégées en renforçant plus particulièrement la place des Aides-Soignants ;
- Optimiser la sécurité des résidents, des proches et du personnel ;
- Signer le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2021-2025 (CPOM).

BUDGET PREVISIONNEL 2020 – EPRD 2020 : HEBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions budgétaires par groupes et par sections tarifaires.

BUDGET PREVISIONNEL 2020 – EPRD 2020 : HEBERGEMENT PERMANENT :

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au budget prévisionnel 2020 – EPRD 2020 pour l'hébergement permanent, par groupes et par sections tarifaires.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention le budget prévisionnel 2020 – EPRD 2020 pour l'hébergement permanent, par groupes et par sections tarifaires.

BUDGET PREVISIONNEL 2020 – EPRD 2020 : HEBERGEMENT TEMPORAIRE 2020 :

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au budget prévisionnel 2020 – EPRD 2020 pour l'hébergement temporaire, par groupes et par sections tarifaires.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention le budget prévisionnel 2020 – EPRD 2020 pour l'hébergement temporaire, par groupes et par sections tarifaires.

INVESTISSEMENTS :

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le programme d'Investissements 2020.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au programme d'Investissements 2020.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention les programme d'investissements 2020.

PRIX DE JOURNEE :

Prix de journée 2020 pour l'hébergement permanent :

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le prix de journée 2020 pour l'hébergement permanent.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au prix de journée 2020 pour l'hébergement permanent.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention le prix de journée 2020 pour l'hébergement permanent.

Prix de journée 2020 pour l'hébergement temporaire :

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le prix de journée 2020 pour l'hébergement temporaire.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au prix de journée 2020 pour l'hébergement temporaire.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention le prix de journée 2020 pour l'hébergement temporaire.

TARIFS DES PRESTATIONS 2020 :

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les tarifs des prestations pour l'année 2020.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Résidence DEBROU a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en août 2019.

Dans son rapport final, l'URSSAF considère notamment que le coût minimum d'un repas pour le personnel doit être égal à 4.85 euros pour 2019, ou 4.90 euros pour 2020 pour qu'il ne soit pas considéré comme un avantage en nature accordé par la Résidence DEBROU.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant aux tarifs des prestations 2020.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention les tarifs des prestations 2020.

6- PLAN DE FORMATION 2020

Madame La Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le plan de formation 2020.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le plan de formation 2020 sera présenté aux membres du Comité Technique d'Etablissement pour avis et vote. Une délibération sera votée lors du Conseil d'Administration.

7- DECISION MODIFICATIVE EPRD 2019

La Décision Modificative EPRD 2019 a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale la Décision Modificative EPRD 2019.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant à la Décision Modificative EPRD 2019.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention la

Décision Modificative EPRD 2019.

8- REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

La note d'information n°2019-045 « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) » est transmise en séance aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un avenant au contrat de séjour de la Résidence DEBROU sera proposé aux résidents en décembre 2019. Cet avenant indiquera par écrit s'ils acceptent que les informations les concernant soient partagées mais également s'ils acceptent que certaines informations de santé les concernant soient communiquées à leurs proches. Il leur appartiendra alors, et par écrit, de fixer d'éventuelles restrictions. Il y sera également précisé les modalités d'exercice de leurs droits.

Aucune remarque n'est soulevée par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

9- CONVENTION DE TELEMEDECINE

La convention de télémédecine a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale la convention de télémédecine.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant à la convention de télémédecine.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité la convention de télémédecine.

10- CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE HIVER 2019/2020

Madame La Vice-Présidente donne la parole au Docteur SCHMITT pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale la campagne de vaccination contre la grippe hiver 2019/2020.

Le Docteur SCHMITT informe que pour ce qui concerne la vaccination antigrippale des résidents, les familles, les représentants légaux et/ou les résidents ont reçu un courrier de Monsieur Le Directeur les invitant à se manifester avant le 18 octobre 2019 en cas de refus de cet acte de vaccination.

La vaccination antigrippale des résidents se déroulera du lundi 20 octobre 2019 au mardi 05 novembre 2019.

Pour ce qui concerne la vaccination antigrippale du personnel, le Docteur SCHMITT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le personnel, les étudiants et les stagiaires accueillis au sein de la Résidence DEBROU sont invités à se manifester auprès du personnel infirmier avant le 30 octobre 2019 afin de permettre à la Pharmacie de SAINT PIERRE de commander le nombre de vaccins adéquat.

Pour être efficace la vaccination doit se faire avant le 15 décembre 2019.

Au sein de la Résidence DEBROU, la campagne de vaccination pour le personnel volontaire se déroulera du 06 novembre 2019 au 30 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Vice-Présidente lève la séance à 19h35.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale	La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale
J. ESTAGER	L. VAREY

Fait à JOUE LES TOURS le 19 novembre 2019.